



## Dominique Arlettaz choisi par l'UNIL pour poursuivre sa mission de Recteur

Communiqué de presse - jeudi 20 mai 2010

**L'actuel Recteur de l'UNIL Dominique Arlettaz a été élu aujourd'hui à l'unanimité par les membres du Conseil de l'Université, pour être proposé à la nomination par le Conseil d'Etat du canton de Vaud.**

Sur la base du rapport de sa Commission de proposition de nomination du Recteur, le Conseil de l'UNIL a choisi jeudi 20 mai 2010 son candidat Recteur en la personne de M. Dominique Arlettaz, qui a été élu à l'unanimité.

Le Conseil d'Etat devra ensuite se prononcer sur ce choix, la procédure reprenant à zéro en cas de décision contraire. Le Recteur désigné par le Conseil d'Etat présentera alors son équipe de Direction au Conseil de l'UNIL.

Pour rappel, selon la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), la Direction et le Conseil de l'Université sont les organes centraux de l'Université. Le mandat du Recteur et des membres de la Direction est de cinq ans, renouvelable.

Après un examen rigoureux des dossiers reçus, la commission a proposé au Conseil d'entendre uniquement M. Arlettaz.

Nommé une première fois en 2006, le Recteur Dominique Arlettaz préside depuis lors aux destinées de l'UNIL. En cas de confirmation, son second mandat s'étendra de la période allant du 1er septembre 2011 au 31 juillet 2016. Ces prochaines années verront le paysage universitaire se préciser dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles. La Direction choisie devra poursuivre le développement de l'UNIL au plan national et international, finaliser le projet de rapprochement du CHUV et de la Faculté de biologie et de médecine, et mener à terme l'extension du campus avec l'inauguration prévue en 2012 du bâtiment Geopolis, dont le chantier a débuté fin 2009 sur l'emplacement de l'ancienne usine Leu à Dorigny.

Porteur de tous ces projets, l'actuel Recteur Dominique Arlettaz a été considéré par le Conseil de l'UNIL comme le meilleur candidat pour poursuivre les efforts entrepris depuis l'introduction de la LUL qui donne à la Direction de l'UNIL une autonomie sur la gestion de son enveloppe budgétaire, l'organisation et l'évaluation de ses facultés et unités, les collaborations interuniversitaires, la nomination des professeurs et la gestion de son personnel, notamment, dans le cadre d'une politique générale et à long terme que la Direction définit et met en œuvre pour l'Université.

**Plus d'informations sur le site [unil.ch](http://unil.ch)  
(l'organisation, les autorités, Direction)**

**et auprès de M. Jean-Pierre Dauwalder,  
président du Conseil de l'UNIL  
tél. 021 692 32 61/60**